

LA POPULATION DE LA CÔTE D'IVOIRE EN 1965

Essai d'évaluation pour l'établissement des cartes de l'Atlas de Côte d'Ivoire

par Jean-Paul DUCHEMIN*

Dans la plupart des pays en voie de développement, la connaissance du peuplement reste floue ; les données numériques nécessaires pour préciser l'implantation des hommes dans l'espace et les modifications que le temps y apporte, sont souvent fragmentaires, dispersées et hétérogènes.

En Côte d'Ivoire, nous avons pu disposer de trois sources nous donnant, selon des approches différentes, des évaluations de population homogènes et détaillées.

— Leur recueil, leur vérification et leur étude critique ont constitué notre premier travail.

— Il était intéressant pour l'élaboration des cartes de population de l'Atlas de Côte d'Ivoire, de pouvoir les comparer ; aussi avons-nous été conduit à mettre au point une méthode pour arrêter à une année de base (1965) les diverses informations numériques obtenues.

— En dernier lieu, l'analyse détaillée des résultats nous a permis de pallier, dans un certain nombre de cas particuliers, l'imperfection des sources.

I. LES DOCUMENTS DISPONIBLES

La documentation dont nous disposons actuellement en Côte d'Ivoire est relativement complète.

Les renseignements utilisables pour une approche chiffrée de la population se présentent sous des formes différentes ; l'esprit dans lequel ont été conduites les recherches, les méthodes utilisées, la population prise en compte, les résultats obtenus, les rendent complémentaires :

— deux des sources, les *recensements administratifs* et les *campagnes d'éradication de la variole*, nous donnent chacune une liste de localités avec leur chiffre de population ;

* Chargé de recherches, Centre ORSTOM d'Adiopodoumé - Abidjan (Côte d'Ivoire).

— la troisième, un ensemble de *six grandes enquêtes régionales*, nous permet à la fois d'appréhender les différences régionales, de mieux connaître le mouvement naturel de la population et les mouvements migratoires.

A. LES RECENSEMENTS ADMINISTRATIFS

Au 1^{er} juin 1967, la Côte d'Ivoire est divisée administrativement en six départements (fig. 1).

Ces départements de taille inégale sont :

le Centre	: 27 sous-préfectures
le Centre-Ouest	: 10 sous-préfectures
l'Est	: 8 sous-préfectures
le Nord	: 27 sous-préfectures
l'Ouest	: 14 sous-préfectures
le Sud	: 23 sous-préfectures

C'est dans le cadre de ces 109 sous-préfectures (1) créées peu après l'Indépendance qu'a été poursuivi le travail de recensement entrepris par les administrateurs coloniaux dans leurs subdivisions.

Les résultats des opérations de recensement ne sont collationnés que de façon très fragmentaire aux chef-lieux de département. Pour en obtenir le détail, il est nécessaire de passer dans chaque circonscription.

Il est très vite apparu au cours des tournées que rares étaient les sous-préfectures ayant conservé dans leurs archives des recensements antérieurs à 1960. Les anciens cahiers sont en partie centralisés aux Archives Nationales et aux chefs-lieux des subdivisions et cercles de l'administration coloniale, en partie dispersés, d'accès difficile et parfois égarés ; ils nécessitaient un travail de classement et de dépouillement disproportionné à notre objet immédiat. Seuls, avec le dernier recensement en date, base de notre évaluation, ont été recueillis les dénombrements anciens, directement accessibles.

Actuellement le recensement est confié, dans la majorité des cas, à un agent administratif qui, au cours de tournées, passe de village en village. Chaque chef de village, prévenu de sa prochaine arrivée, rassemble la population qui dépend de lui. L'agent recenseur dispose d'un « cahier de village » issu du dernier recensement, où sont notés le plus souvent la liste des habitants, leur filiation, leurs âges approximatifs et leur appartenance ethnique. Il complète ce cahier en y inscrivant, famille par famille, les naissances, les décès, les arrivées et les départs, ou bien, et c'est le cas le plus souvent rencontré, il entreprend la rédaction d'un nouveau cahier.

Les critères servant à définir la population à recenser ne sont pas homogènes d'une sous-préfecture à l'autre ; hérités de l'administration coloniale et transmis par les agents recenseurs, anciens fonctionnaires de cette administration, ils sont appliqués avec plus ou moins de rigueur.

Aujourd'hui, dans de nombreux cas les sous-préfets, s'intéressant au dénombrement de la population, ont exigé de leurs agents des renseignements plus détaillés, en particulier sur les mouvements migratoires.

L'agent recenseur prend d'abord en compte la population autochtone résidente (population de droit). Celle-ci peut habiter le village ou séjourner durant tout ou partie de l'année dans des « campements » qui peuvent être :

— un simple abri pour une nuit aux champs ou une nuit d'affût ;

(1) Dans chaque département il existe une ou deux sous-préfectures non ouvertes (fig. 1).

Carte administrative de la Côte d'Ivoire



Fig. 1.

- une construction sommaire près des champs pour y passer les périodes de gros travaux agricoles ;
- un habitat plus élaboré où des groupes familiaux peuvent résider en permanence ; des liens étroits l'unissent au village, car c'est là qu'ont lieu la commercialisation des produits agricoles et tous les actes de la vie sociale (mariages, funérailles, cérémonies religieuses, jugements coutumiers...).

Dans ce dernier cas, il peut arriver que la population résidant au campement soit plus importante que celle demeurant au village. Ce fait a incité certains agents à reporter la population de l'écart dans une partie spéciale du cahier ou à ouvrir un cahier supplémentaire. Cette notation particulière, précieuse puisqu'elle permet de connaître de façon plus précise la dispersion de la population, n'existe encore que rarement.

Ainsi, les recensements administratifs, en ne prenant en compte que les villages officiels, offrent une image parfois incomplète du peuplement.

De plus, des mouvements migratoires affectent cette population « traditionnelle » que nous avons jusqu'à présent supposée stable.

Les retours sont généralement le fait d'individus qui, fortune faite ou non, l'âge venant, reviennent s'installer dans leur village d'origine (anciens émigrés en ville ou sur les plantations). La singularité de ces retours fait qu'ils sont bien perçus par la communauté villageoise et facilement enregistrés par l'agent recenseur.

D'une autre importance sont les départs affectant la population autochtone dans les régions d'émigration.

Quels que soient les motifs de la migration, le départ est rarement effectué sans idée de retour. La durée de l'absence, dépendant de nombreux facteurs, est difficilement prévisible : elle peut aller de six mois à plusieurs années ; aussi est-il malaisé pour l'agent recenseur d'en déterminer le caractère définitif ou temporaire. Le recensement peut ou non prendre en compte l'absent.

La première solution prévaut dans la majorité des sous-préfectures d'émigration, car le cahier de village tient lieu d'Etat-Civil. L'emprise croissante de l'administration sur la population, multipliant des actes d'Etat-Civil (scolarité des enfants, emplois, transactions commerciales, jugements...), implique beaucoup plus qu'auparavant la nécessité pour chacun d'être enregistré sur les listes de recensement. L'émigré, à moins d'avoir demandé son changement de résidence, démarche rarement faite, continue à être inscrit dans sa circonscription d'origine. La population de certaines sous-préfectures de départ peut être ainsi largement surestimée. Dans les meilleurs cas, l'indication de l'absence et de ses motifs est placée en face du nom, par une note en marge : planteur à Tiassalé, commerçant à Abidjan...

Ailleurs, le sous-préfet tient à réduire l'écart entre la population réelle et la population inscrite. L'agent recenseur peut alors décider de rayer l'émigré de la liste selon les renseignements fournis par ses proches parents : délais écoulés depuis son départ (au minimum un an ou deux), et caractère plus ou moins définitif de l'installation à l'extérieur.

Lorsqu'elles existent, ces indications, ratures ou notes marginales, permettent d'évaluer approximativement le nombre des absents ; la proportion peut atteindre 20 % de la population inscrite.

Dans les agglomérations et dans les régions d'accueil, à la population résidente traditionnelle viennent s'ajouter les immigrants ivoiriens ou étrangers.

1. Dans les villes, les bourgs et les gros villages existent des communautés d'immigrés. Que celles-ci aient ou non une réalité concrète dans l'espace : quartier « Dioula », quartier « Guinée », quartier « Mali », elles représentent des groupes non-autochtones relativement structurés et possèdent généralement un responsable local. Chacun de ces groupes, qui peuvent être de dimensions extrêmement variables, est doté d'un cahier spécial où sont consignés les résidents stables. L'agent recenseur, s'appuyant sur les responsa-

bles, parvient ainsi à dénombrer de façon assez précise la population des différentes communautés d'immigrés (1).

2. Dans les régions forestières de Basse-Côte, l'attrait des cultures industrielles se traduit par la multiplication des campements de planteurs immigrés, venus en majorité des régions de savane du Nord.

L'ancienneté ou l'actualité de la migration, le poids des populations qu'elle entraîne, les problèmes juridiques qu'elle soulève, déterminent les autorités administratives à être plus ou moins attentives au phénomène.

Dans la majorité des cas, les sous-préfets font recenser à part les immigrés, soit sur des cahiers spéciaux dans le cas de gros campements, soit sur les cahiers de village à la suite de la population autochtone. Tous ne sont pas atteints. La multiplication des installations, les rapports souvent très lâches entre autochtones et « étrangers », le caractère discret, parfois clandestin des campements, leur dispersion en forêt, font qu'une partie de ces implantations est mal connue et mal dénombrée. En particulier les campements de maliens, voltaïques, guinéens et autres non-nationaux sont très rarement recensés.

Le mouvement migratoire étant mal perçu et peu enregistré dans les zones de départ, mieux observé et pris en compte dans les zones d'arrivée, la population migrante risque d'être comptée deux fois. L'absence d'un système rigoureux et généralisé de critères définissant la population à compter peut conduire à des erreurs importantes. Le maniement des recensements en est rendu plus délicat.

Le recensement ne donne en aucune façon un instantané de l'état de la population. Cela pour les deux raisons suivantes :

— D'une part. A l'intérieur de chaque circonscription, les opérations sont conduites sur plusieurs mois, voire plusieurs années. Les sous-préfectures ayant un personnel peu nombreux, il est rare que le sous-préfet puisse détacher pendant un temps très long un de ses agents pour le dénombrement. L'agent administratif assumant d'autres responsabilités, le recensement est souvent retardé par l'accumulation des tâches quotidiennes.

Lorsque la sous-préfecture comporte un nombre de villages restreint ou un chiffre de population peu élevé, le recensement peut être fait en quelques mois : une ou deux tournées suffisent. Le sous-préfet peut alors faire coïncider ses tournées personnelles dans les villages avec celles de l'agent recenseur. Une présomption de qualité s'ajoute à la rapidité des déplacements. La présence du sous-préfet dans le village entraîne un rassemblement plus complet de la population, de meilleures réponses aux questions de l'agent recenseur, et, de la part de celui-ci, une application plus soutenue.

Si le nombre de villages est trop important ou le chiffre de population trop élevé, l'agent recenseur doit mener, seul, de longues tournées sans moyens de déplacement, généralement à pied. Ne pouvant négliger longtemps ses autres fonctions, l'agent administratif fractionne les opérations de recensement; celles-ci peuvent alors s'étaler sur plusieurs années.

— D'autre part. Le sous-préfet n'est pas tenu d'effectuer son recensement à une année imposée ; aussi l'année de recensement varie d'une circonscription à l'autre. De plus, la périodicité d'environ quatre ans demandée par l'Administration Centrale n'a pu être respectée dans certaines sous-préfectures par manque de personnel.

Ainsi les chiffres que nous avons obtenus s'échelonnent sur dix ans (fig. 4).

Si certains chiffres sont anciens, la plupart des 109 sous-préfectures ont été recensées au moins une fois, souvent deux, depuis 1960.

(1) Toutefois, dès que les agglomérations dépassent 5 à 6 000 habitants, les difficultés présentées par l'importance d'une population flottante de passagers et d'immigrants récents sont telles que le décompte des résidents est rendu malaisé ; aussi les résultats sont-ils toujours médiocres.

La qualité de ces recensements est le résultat de l'effort de connaissance fourni par la nouvelle administration sous-préfectorale mise en place à l'Indépendance. La grande majorité des agents recenseurs, originaires de la sous-préfecture ou en fonction depuis très longtemps, connaissent bien leur circonscription et sont au courant des modifications récentes du peuplement.

La suppression de diverses contraintes, telles que l'impôt de capitation et les travaux collectifs, a fait disparaître depuis l'Indépendance la cause principale de fuite des populations devant le recensement.

Actuellement, celui-ci devient une opération admise, cautionnée par les responsables locaux du Parti Démocratique de la Côte d'Ivoire (attribution des cartes du Parti) et l'efficacité accrue de l'Administration au niveau du village fait qu'une part très faible de la population résidente échappe au recensement.

Les plus graves erreurs restent celles inhérentes à la méthode et à la mauvaise connaissance des mouvements migratoires.

B. LES CAMPAGNES D'ÉRADICATION DE LA VARIOLE

Elles sont l'œuvre de l'Institut d'Hygiène, service dépendant du Ministère de la Santé Publique.

La première intervention a été faite en avril 1960 dans la subdivision de Bongouanou à l'occasion d'une poussée épidémique (fig. 2).

C'est après cette intervention que la première « campagne de masse » a été décidée. Elle s'est déroulée de façon continue dans toute la Côte d'Ivoire pendant les années 1961, 1962, 1963.

VACCINATION PAR ANNÉE ET PAR DÉPARTEMENT (1)

Départements...	Années :	1960	1961	1962	1963
... du Centre		38 714	141 731	809 894	
... du Centre-Ouest				294 542	32 641
... de l'Est			269 175		
... du Nord			448 284	217 608	
... de l'Ouest				442 137	
... de Sud			67 133	254 364	363 424
Total		38 714	926 323	2 018 545	396 065

L'objet de ces campagnes est la vaccination de toute la population résidant en Côte d'Ivoire, qu'il s'agisse d'ivoiriens ou d'étrangers.

Des équipes volantes de 20 à 25 personnes, dirigées par des cadres ivoiriens ou européens, passent systématiquement dans tous les centres, villages et campements, reliés par piste automobile. Les quelques localités inaccessibles en automobile sont visitées, au cours d'une deuxième étape, à pied ou en pirogue. Prévenue à l'avance de la date de passage, la population se tient rassemblée. Tous les campements habités en permanence sont visités, les hommes séjournant dans les campements de culture étant rappelés au village.

Le dénombrement des vaccinostyles employés donne pour chaque localité un chiffre de population. Le décompte est fait entre hommes, femmes, enfants et nourrissons.

(1) Cette action s'est effectuée à l'époque dans l'ancien cadre administratif des cercles et subdivisions.

Campagne d'éradication de la variole Années d'intervention

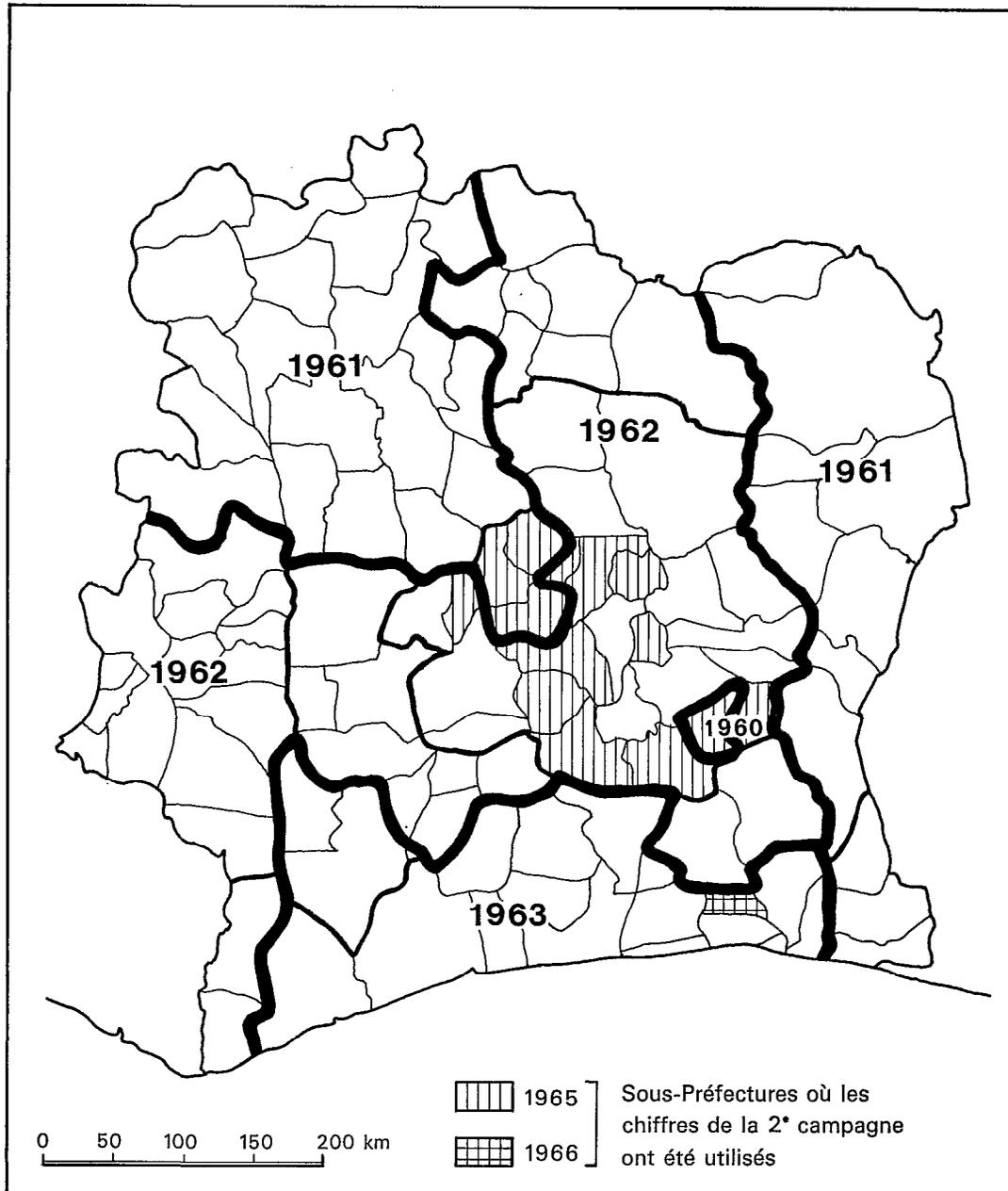


Fig. 2.

Les résultats de la première campagne ont été comparés, par village, avec le recensement administratif établi entre 1950 et 1955 et consigné dans le « Répertoire des villages de la Côte d'Ivoire » ⁽¹⁾, édition 1955.

Lorsque le chiffre des vaccinés atteignait ou dépassait 80 % du chiffre-référence du Répertoire, il était choisi, à son tour, comme chiffre de référence pour la future campagne de masse. Tous les villages où le chiffre des vaccinés n'atteignait pas ces 80 % étaient revaccinés au cours de campagnes d'entretien ultérieures. Dans ce cas, le second chiffre de vaccination était retenu, qu'il ait atteint ou non les 80 %.

La période d'immunisation du vaccin a été estimée à trois ans. Une nouvelle campagne de masse a été effectuée en 1965-66-67.

En 1967, la Côte d'Ivoire était pour la deuxième fois entièrement vaccinée.

Les résultats généraux de la campagne 61-62-63 ont été publiés sous le titre « Répertoire des localités de la Côte d'Ivoire et population » ⁽²⁾.

Les villages sont classés par sous-préfecture et ancien canton ⁽³⁾. La liste des villages est accompagnée de deux colonnes de chiffres : la colonne « 1963 » contient les résultats 61-62-63 de la première campagne d'éradication, la colonne « 1955 » reprend les résultats du recensement administratif des années 1950 à 1955.

Les rapports dactylographiés présentant les résultats détaillés nous ont été gracieusement communiqués par l'Institut d'Hygiène. Assortis de l'étude statistique de l'endémie et d'une carte des villages touchés, ils sont une source précieuse de renseignements.

L'Institut d'Hygiène s'est déchargé d'une partie des campagnes d'entretien et d'une partie de la deuxième campagne de masse sur deux services parallèles du Ministère de la Santé : le Service des Grandes Endémies et le service de l'Assistance Médicale. Ce partage des tâches a rendu plus long le collationnement et le dépouillement des résultats. Seul l'Institut d'Hygiène a pu nous communiquer pour certaines sous-préfectures les résultats définitifs de son action 1965-66-67. Une vérification de la liste des villages par sous-préfecture s'étant avérée nécessaire pour éliminer erreurs et doubles comptes, seuls les résultats détaillés par village ont été retenus. Ces chiffres sont tous, sauf ceux de la sous-préfecture d'Anyama (1966), de l'année 1965 (fig. 2).

La population recensée au cours de l'action antivariolique est la population présente au moment du passage des équipes de vaccination. A la population résidente, autochtone ou non, s'ajoutent les travailleurs saisonniers et les passagers.

Les migrants saisonniers sont particulièrement nombreux dans les sous-préfectures situées en forêt. Venus d'août à février faire « les six mois » sur les plantations de café et de cacao, ils sont vaccinés si les équipes d'éradication passent pendant cette période. La population de ces sous-préfectures est alors gonflée de la main-d'œuvre saisonnière et le nombre exact de résidents nous échappe.

Inversement, la population des sous-préfectures fournissant cette main-d'œuvre (principalement les sous-préfectures des régions denses en savane : région de Bouaké, de Korhogo...) sera sous-évaluée si elle est vaccinée pendant la période des « six mois ».

La réaffectation des travailleurs saisonniers à leur sous-préfecture d'origine est impossible, cette population flottante n'étant pas comptée à part ; le serait-elle, qu'il faudrait pouvoir décompter les manœu-

⁽¹⁾ Répertoire des villages de la Côte d'Ivoire - décembre 1955 - Territoire de la Côte d'Ivoire - Service de la Statistique Générale et de la Mécanographie - Tomes 1 et 2.

⁽²⁾ « Répertoire des localités de la Côte d'Ivoire » - octobre 1965 Ministère de la Santé Publique - Institut d'Hygiène - Ministère des Finances, des Affaires Economiques et du Plan - Direction de la Statistique.

⁽³⁾ Ces cantons n'ont plus d'existence légale. Mis en place par l'administration coloniale, en tant que périmètres de juridiction coutumière, ils coïncidaient, dans la plupart des cas, avec les territoires traditionnels des groupes ethniques.

vres étrangers (surtout maliens et voltaïques) et déterminer la part que chaque sous-préfecture de Côte d'Ivoire donne à l'émigration saisonnière.

Quant aux gens de passage, ils ont été classés dans la catégorie : « étrangers », ou comptés avec leur village de résidence si celui-ci se trouvait dans la circonscription en cours de vaccination. Cette opération de reclassement était d'autant plus nécessaire que les séances de vaccination dans les petits centres se sont déroulées souvent le jour du marché. Les interrogatoires, menés rapidement, en marge de l'action sanitaire, n'ont pu être entourés de toutes les précautions nécessaires et les résultats sont ambigus. Il était demandé à chacun « d'où il était » : la question a pu être interprétée de façon très diverse ; elle pouvait s'appliquer au village de résidence mais aussi au village de naissance, et souvent même à la sous-préfecture de résidence. Dans ce dernier cas le villageois était classé au chef-lieu. La surestimation quasi générale de la population des chefs-lieux de sous-préfecture en est la conséquence. En comptant, avec la population résidente, les passagers, les émigrés non encore installés, les ruraux venus pour les marchés, les élèves des écoles, les fonctionnaires et les militaires, les équipes d'éradication de la variole proposent pour la ville un chiffre largement supérieur à celui de la population urbaine proprement dite.

Les comptages issus des campagnes de masse antivarioliques complètent les recensements administratifs ; ceux-ci, en effet, ne prennent en compte que la population « *de droit* » dans les villages officiels ; les comptages de l'Institut d'Hygiène dénombrent la population « *de fait* » dans la localité où elle se trouve le jour du passage des équipes de vaccination. Ils notent les immigrés définitifs sur leur véritable lieu de résidence et d'activité, ce qui échappe généralement au recensement administratif, et donnent ainsi une meilleure image du peuplement ; par contre, en enregistrant les travailleurs agricoles saisonniers et la population flottante des villes, ils vont au-delà du but souhaité dans le cadre de notre étude de la répartition de la population.

Enfin, on a observé, en particulier dans le département du Nord, en pays Malinké et Sénoufo, qu'une partie de la population fuyait la vaccination. D'après les médecins du Service des Grandes Endémies en poste dans ces régions, la sous-estimation du recensement « variole » peut atteindre localement 20 % de la population.

Il n'en reste pas moins que cette source est la seule ayant couvert toute la Côte d'Ivoire en un temps relativement court se rapprochant des conditions souhaitables d'un véritable recensement. Homogène dans ses critères et ses méthodes, elle est le seul « cliché » général que nous ayons.

C. LES ENQUÊTES RÉGIONALES

La Division des Etudes du Développement du Ministère du Plan décidait, à la fin de 1961, de faire établir un inventaire des ressources de la Côte d'Ivoire. Les résultats étaient destinés à fournir les données de base de la programmation de la croissance économique.

Six enquêtes par sondage ont couvert la plus grande partie de la Côte d'Ivoire (fig. 3). Elles ont été menées de 1962 à 1964 par des sociétés d'études et les équipes du Ministère du Plan. Voici leur répartition avec, pour chacune d'elles, le rappel des ouvrages traitant de la population (seuls sont actuellement publiés les résultats des quatre premières) :

1. Région de Bouaké. Etude réalisée par la Direction des Etudes de Développement du Ministère du Plan en 1962-1963.

Tome 1. — Le peuplement.

Document 1 : Inventaire des villages de la zone baoulé.

Document 4 : Eléments pour une monographie du centre semi-urbain de Toumodi.

Document 9 : Quelques aspects de la vie sociale.

Domaine des grandes enquêtes régionales

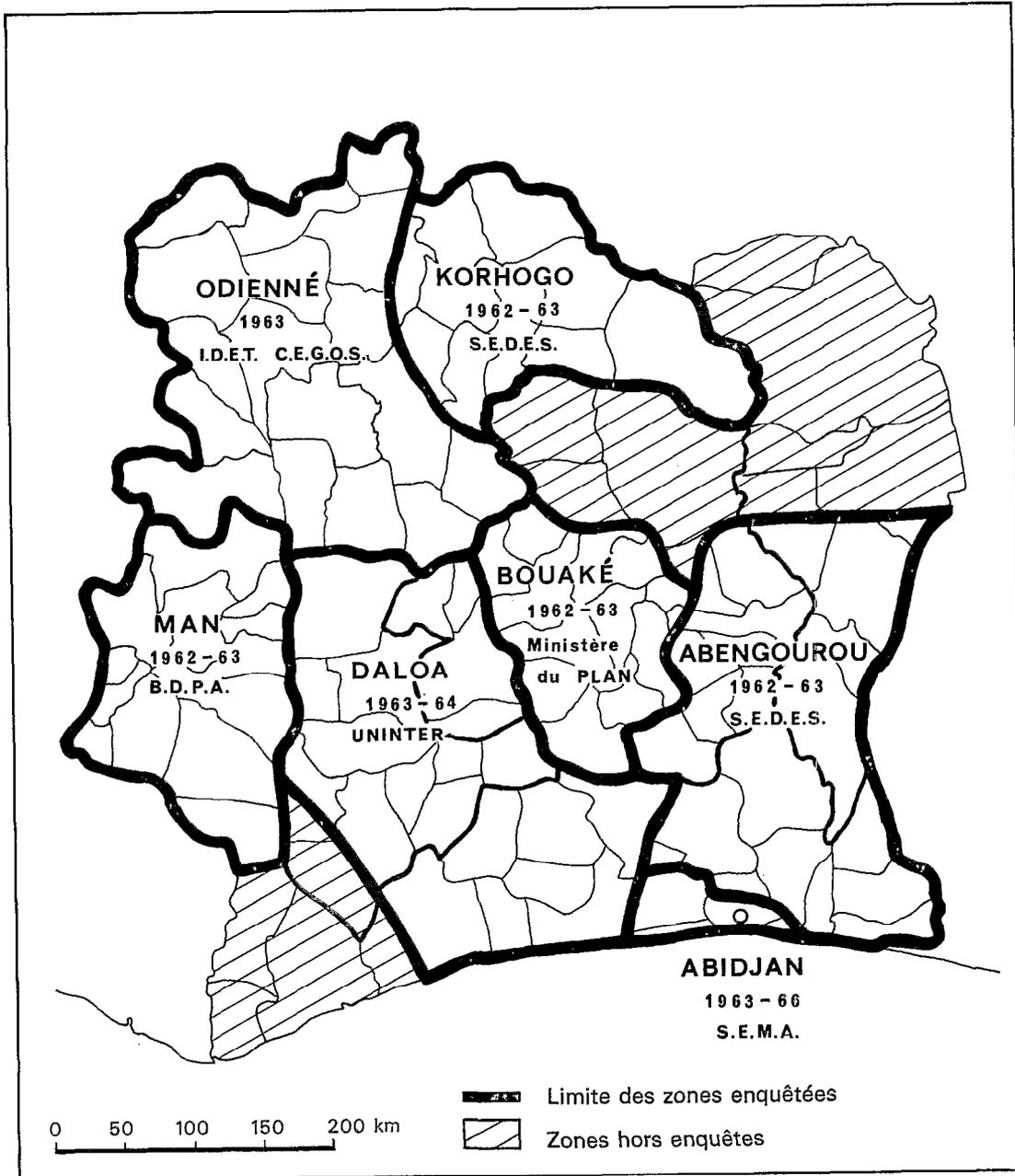


Fig. 3.

2. Région de Korhogo. Etude réalisée par la S.E.D.E.S., (Société d'Etudes pour le Développement Economique et Social) en 1962-1963.

Tome 1. — Démographie.

Tome 2. — Sociologie.

3. Région de Man. Etude réalisée par le B.D.P.A., (Bureau pour le Développement de la Production Agricole) en 1962-1963.

Tome 1. — Le peuplement.

4. Région du Sud-Est. Etude réalisée par la S.E.D.E.S.

Tome 1. — Démographie.

Tome 2. — Sociologie.

5. Région de Daloa. Etude réalisée par l'UNITER.

6. Région d'Odienné. Etude réalisée par l'IDET-CEGOS.

A ces enquêtes il faut ajouter « l'Etude socio-économique de la zone urbaine d'Abidjan », réalisée par la Société d'Economie et de Mathématique Appliquées (SEMA) de 1963 à 1966 :

Rapport 3 : Etat de la population en 1963.

Rapport 3 bis : Etat de la population en 1964.

Rapport 8 : Perspectives.

La méthode des sondages ne permet qu'une estimation globale de la population par zones d'enquête ou par strates.

Exception faite de l'enquête de Man qui recouvre le département de l'Ouest, aucun des périmètres étudiés, aucune des strates ne se superposent exactement aux unités administratives, départements ou sous-préfectures.

Il est dès lors impossible de comparer les chiffres de la population issus du sondage avec ceux recueillis par l'Administration ou l'Institut d'Hygiène.

Seuls les chiffres de population des villages tirés au sondage et recensés exhaustivement pouvaient être comparés aux résultats obtenus pour ces mêmes villages par l'Administration et les équipes d'éradication de la variole. Il aurait fallu pour cela pouvoir recourir aux documents de base des enquêtes ; ces résultats n'étant généralement pas publiés, ce fut impossible.

Sensible à ce problème, M. ROUSSEL, expert-démographe à la S.E.D.E.S., nous a fourni, pour les deux enquêtes auxquelles il a participé (enquête de Korhogo, 1962, et enquête du Sud-Est, 1964), une estimation de la population par sous-préfecture (voir les tableaux I et II ci-après) ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ La présentation de ces tableaux a été remaniée.

— Le premier correspond au tableau D4 page 13 : « Répartition approximative de la population par sous-préfecture et canton en 1962 » (*in* : Rapport démographique, enquête de Korhogo). Les chiffres administratifs de 1955 et ceux de l'éradication de la variole 1961-1962 ont été placés en référence. L'ensemble permet de mieux juger de la démarche du démographe.

— Le second reprend le tableau n° D1 page 10 : « Population par sous-préfecture et par zone », Région du Sud-Est, (tome 1 : la démographie) en le réorganisant pour faire apparaître les départements et non plus les zones d'enquêtes.

I. — ENQUÊTE DE KORHOGO — RÉPARTITION APPROXIMATIVE DE LA POPULATION PAR SOUS-PRÉFECTURE ET CANTON

Sous-Préfectures	Recensements administratifs 1955	Eradication de la variole 1961-62	Estimation enquête 1962	Estimation enquête actualisée à 1965
Cantons				
DIKODOUGOU				
Boron	862	1 560	1 000	
Dikodougou	5 737	6 860	6 000	
Guimbé	6 383	10 578	11 000	
Kadioha	4 652	5 114	4 000	
	<u>19 634</u>	<u>24 112</u>	<u>22 000</u>	22 990
FERKESSÉDOUGOU				
Niarafolo	17 294	19 748	23 000	
Pallaka	5 695	5 901	6 000	
	<u>22 989</u>	<u>25 649</u>	<u>29 000</u>	30 305
KONG				
Kong	7 174	6 543	7 000	
Nafana	1 425	1 677	1 500	
Sikolo	1 974	1 859	1 500	
	<u>10 573</u>	<u>10 079</u>	<u>10 000</u>	10 450
KORHOGO				
Kicbarra	62 343	75 512	88 000	91 960
M'BENGUÉ				
M'Bengué	15 973	18 185	16 000	16 720
NAPIÉOLÉDOUGOU				
Karakoro	12 791	12 752	13 000	
Komborodougou....	8 404	9 574	9 000	
NapiéoléDougou ...	23 409	28 837	28 000	
	<u>44 604</u>	<u>51 163</u>	<u>50 000</u>	52 250
OUANGOLODOUGOU				
Niellé.....	21 614	23 423	21 000	21 945
SINÉMATIALI				
Kakbolodougou	1 703	1 988	2 000	
	<u>22 552</u>	<u>22 797</u>	<u>24 000</u>	
	<u>24 255</u>	<u>24 785</u>	<u>26 000</u>	27 170
SIRASSO				
Kanoroba	6 725	6 269	7 500	
Nafoun	5 595	4 977	6 500	
Sirasso.....	4 296	4 349	5 000	
	<u>16 616</u>	<u>15 595</u>	<u>19 000</u>	19 855
TAFIRÉ	5 343	6 644	6 000	7 270
TOTAUX	243 944	275 147	287 000	299 915

Note : Le coefficient d'actualisation est de 1,045. Il a été choisi avec la collaboration de l'auteur.

II. — ENQUÊTE DU SUD-EST — POPULATION PAR SOUS-PRÉFECTURE

Départements Sous-Préfectures	Recensement administratif 1955	Eradication de la variole 1961-62	Dernier effectif administratif		Effectif retenu
			AN		
DÉPARTEMENT DE L'EST					
S/P d'Abengourou	20 854	50 847	(a)	50 000	51 000
S/P d'Agnibilékrou	7 098	21 447	62	19 259	20 500
S/P de Tanda	19 286	69 365	(b)	48 300	51 000
canton Bini	1 848	8 700	61	6 925	7 000
DÉPARTEMENT DU CENTRE					
S/P d'Arrah	11 452	18 241	61-65	25 452	27 000
S/P de Bocanda	36 985	50 316	58-64	44 402	46 000
S/P de Bongouanou	25 885	38 714	62-63	45 434	46 500
S/P de Daoukro	21 062	42 798	62-63	46 111	46 000
S/P de Mbatto	17 944	38 269	62	48 173	48 000
S/P de Prikro	17 073	21 266	55-63	19 437	21 000
DÉPARTEMENT DU SUD					
S/P d'Aboisso	17 757	39 200	64	32 901	33 000
S/P d'Adiaké (moins le canton Assinie)	8 381	16 550	62	16 640	17 000
S/P d'Adzopé	42 954	91 145	59-62	90 125	100 000
S/P d'Agboville	38 255	79 271	(c)	65 100	68 000
S/P d'Alépé	19 411	30 714	62	27 143	27 500
S/P d'Anyama	11 990	26 527	63	21 247	21 500
S/P d'Ayamé	5 581	10 601	64	12 722	12 500
S/P de Bonoua	8 960	22 539	62	26 009	26 000
S/P de Sikensi	8 450	15 323	63	18 067	18 000

(a) Une série de recensements récents (1962-1963) couvre 23 000 personnes. Le recensement de la commune d'Abengourou (17 000 hab.) date de 1962. Le canton Bettié et le village de Zaranou ont été enquêtés en 1963 (26 000 personnes). Le reste de la population a été estimé, après actualisation des recensements de 1955, à 8 000 personnes.

(b) Les recensements de 1960-1964 portent sur une partie de la population (37 800) ; les autres s'échelonnent de 1957 à 1959 (10 500).

(c) Tous recensements récents sauf pour le canton Khos (1957) et une partie du canton Tioffo (1958).

Dans l'enquête de Korhogo, l'évaluation de la population de chacune des 9 sous-préfectures entièrement couvertes a été calculée par découpage du chiffre global déterminé par le sondage dans la zone enquêtée, soit 305 000, moins les 18 000 habitants de 2 cantons extérieurs aux sous-préfectures citées ci-dessus. Les recensements administratifs et les comptages de la campagne antivariolique, corrigés grâce aux informations apportées par l'enquête, ont permis d'établir une nouvelle évaluation. Ces corrections ont tenu compte également du recensement de la ville d'Abidjan en 1963 (enquête de la SEMA). Par le décompte des Sénoufo habitant la capitale, un solde migratoire pour la région a pu être approché.

Ces tableaux nous donnent pour quelques sous-préfectures un chiffre de référence. Celui-ci nous permettra de juger pour ces circonscriptions de la valeur de l'évaluation choisie.

Nous utiliserons enfin un dernier document : « Côte d'Ivoire 1965 - Population (1) ». Rédigé par L. ROUSSEL, il est la synthèse des parties traitant de la population dans les six enquêtes. De cet ouvrage (pp. 31 et 22) nous extrayons les tableaux suivants III et IV :

(1) L. ROUSSEL - « Côte d'Ivoire 1965 - Population » - Etudes Régionales 1962-1965 - Synthèse - juillet 1967. République de Côte d'Ivoire, Ministère du Plan.

III. — RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR DÉPARTEMENT SELON LE MILIEU D'HABITAT

(en milliers d'habitants)

Départements	Milieu rural	Milieu urbain			Totaux
		Centres semi-urbains	Villes	Abidjan	
Est	219	24	17	—	260
Centre	948	77	105	—	1 130
Centre-Ouest	267	21	52	—	340
Nord	705	58	47	—	810
Ouest	389	28	43	—	460
Sud	492	62	116	330	1 000
Total	3 020	270	380	330	4 000

IV. — CALCUL DE LA POPULATION TOTALE DE LA CÔTE D'IVOIRE

(en milliers d'habitants)

	Données brutes				Données actualisées à 1965		
	Date	Milieu rural	Centres exclus des enquêtes régionales	Total	Milieu rural	Centres exclus des enquêtes régionales	Total
Abengourou (a)	1963-1964	609	79	688	627	84	711
Bouaké (b)	1962	547	63	610	583	94	677
Daloa (c)	1963-1964	532	72	604	553	84	637
Korhogo (d).....	1962	272	33	305	280	36	316
Man (e).....	1962	430	25	455	451	27	478
Odienné (f)	1963	464	23	487	473	25	498
Reste de la Côte d'Ivoire rurale (g)	1964		291	291	330		330
Abidjan (h)	1962-1963	320		320		330	330
Autres centres de 10 000 habitants et plus (i)			29			31	31
Total		3 174	615	3 760	3 297	711	4 008

(a) Villes exclues du domaine : Abengourou, Adzopé, Agboville, Aboisso, Agnibilékrou, Bongouanou, Daoukro. Le coefficient d'ajustement a été pour la population rurale de 1,03 soit croissance annuelle : $1,03 \times 1$ an (intervalle de temps entre l'année d'enquête et l'année de référence). Pour toutes les villes, dans toutes les régions, on a retenu l'effectif porté sur la carte 7 du document cité et, à défaut les résultats actualisés du recensement administratif le plus récent.

(b) Villes exclues : Bouaké et Dimbokro — Coefficient d'ajustement pour le milieu rural $1,022^3$

(c) Villes exclues : Daloa, Gagnoa, Divo, Sassandra — Coefficient d'ajustement pour le milieu rural $1,02^2$

(d) Villes exclues : Korhogo et Ferkessedougou — Coefficient d'ajustement pour le milieu rural $1,01^3$

(e) Ville exclue : Man. — Coefficient d'ajustement pour le milieu rural $1,016^3$

(f) Villes exclues : Odienné, Séguéla, Boundiali et Mankono — Coefficient d'ajustement pour le milieu rural $1,01^2$

(g) Estimations approximatives : Nord-Est : 220 000 — Sud-Ouest : 30 000. Sous-Préfecture de Dabou, Jacqueline, Bingerville : 70 000 (sans la ville de Dabou) et en ne prenant en compte que les résidents. Source : Nomenclature des localités et Enquêtes C.E.G.I — Coefficient d'ajustement : 1,02.

(h) SEMA. Rapport 3 bis. Tome II p. et Rapport 8 - Tableau 1 Hypothèse B.

(i) Recensement de l'Ecole de la Statistique de Côte d'Ivoire. Grand-Bassam (1963) : 20 000 ; Dabou (1966) : 11 000.

Ces résultats nous serviront de référence pour les chiffres de population par département.

Si les enquêtes régionales n'apportent que peu de données quant à la population par unité administrative, elles restent une source irremplaçable de renseignements sur les mouvements migratoires, sur les types de peuplement et leur évolution. Même si ces renseignements ne sont pas chiffrés ou n'ont pas fait l'objet d'un traitement statistique, ils nous permettent bien souvent de fonder nos choix. Surtout elles nous fournissent les taux de croissance régionaux, éléments de base de la méthode d'évaluation retenue.

II. LA MÉTHODOLOGIE

Pour la carte de répartition de la population par points il nous fallait d'abord dresser une liste définitive des villages et des campements habités en permanence. Nous disposions pour l'établir de deux sources : la liste des villages officiels donnée par le recensement administratif et celle des lieux habités fournie par l'Institut d'Hygiène. Des tournées dans l'ensemble de la Côte d'Ivoire ont néanmoins été nécessaires pour vérifier et compléter ces listes ; elles devaient également nous servir à recueillir les recensements administratifs par sous-préfecture et à localiser les lieux habités de façon permanente sur les cartes régulières au 1/200 000 de l'IGN.

La liste définitive des villages, une fois établie, s'accompagne de deux séries de chiffres de population issus, les uns des recensements administratifs, les autres de la première campagne d'éradication de la variole. Ces sources étant différentes, nous avons tenu à les garder indépendantes.

La date de passage de la campagne de masse, homogène dans chacune des régions déterminées par l'année de vaccination (fig. 2), permet la sommation des résultats par canton et par sous-préfecture. Il n'en est pas de même pour les recensements administratifs où les dates varient de sous-préfecture à sous-préfecture, de canton à canton, et très souvent même à l'intérieur du canton.

Les graphiques de distribution de la population sur les années 1953 et 1967 rendent compte de l'étalement des opérations du dernier recensement (cf. graphiques de la figure 4).

L'hétérogénéité des dates du recensement administratif et, à un moindre degré, des comptages « variole » a rendu nécessaire l'actualisation des résultats.

L'année 1965 a été choisie en fonction de l'élaboration future de la carte de densité. Nous disposons, en effet, avec le « Répertoire des villages de la Côte d'Ivoire » (1), d'un recensement ayant couvert l'ensemble du pays entre 1950 et 1955. Nous pourrions ainsi établir deux cartes de densité à 10 ans d'intervalle.

Les coefficients permettant l'actualisation ont été déterminés à partir des taux de croissance régionaux.

La carte de la figure 5 présente les zones d'application des taux retenus.

Les enquêtes fournissant seulement des taux de croissance probables pour les années immédiatement postérieures à l'année d'enquête, il a été nécessaire d'aménager ces taux pour les années antérieures. Ce travail a été rendu possible grâce à la collaboration des démographes du Ministère du Plan.

Pour les zones non enquêtées, une extrapolation a été faite d'après les résultats des régions voisines et les renseignements disponibles.

Les taux de croissance retenus sont :

3 % par an

Département du Sud : sous-préfectures d'Anyama, Bingerville, Bonoua, Dabou, Grand-Bassam.

Coefficients d'actualisation :	1964 : 103,0	1961 : 112,5
	1963 : 106,0	1960 : 115,9
	1962 : 109,2	

(1) op. cit.

Recensements administratifs

Distribution en % cumulé de la population recensée
par année de recensement

La courbe représente l'ensemble de la Côte d'Ivoire

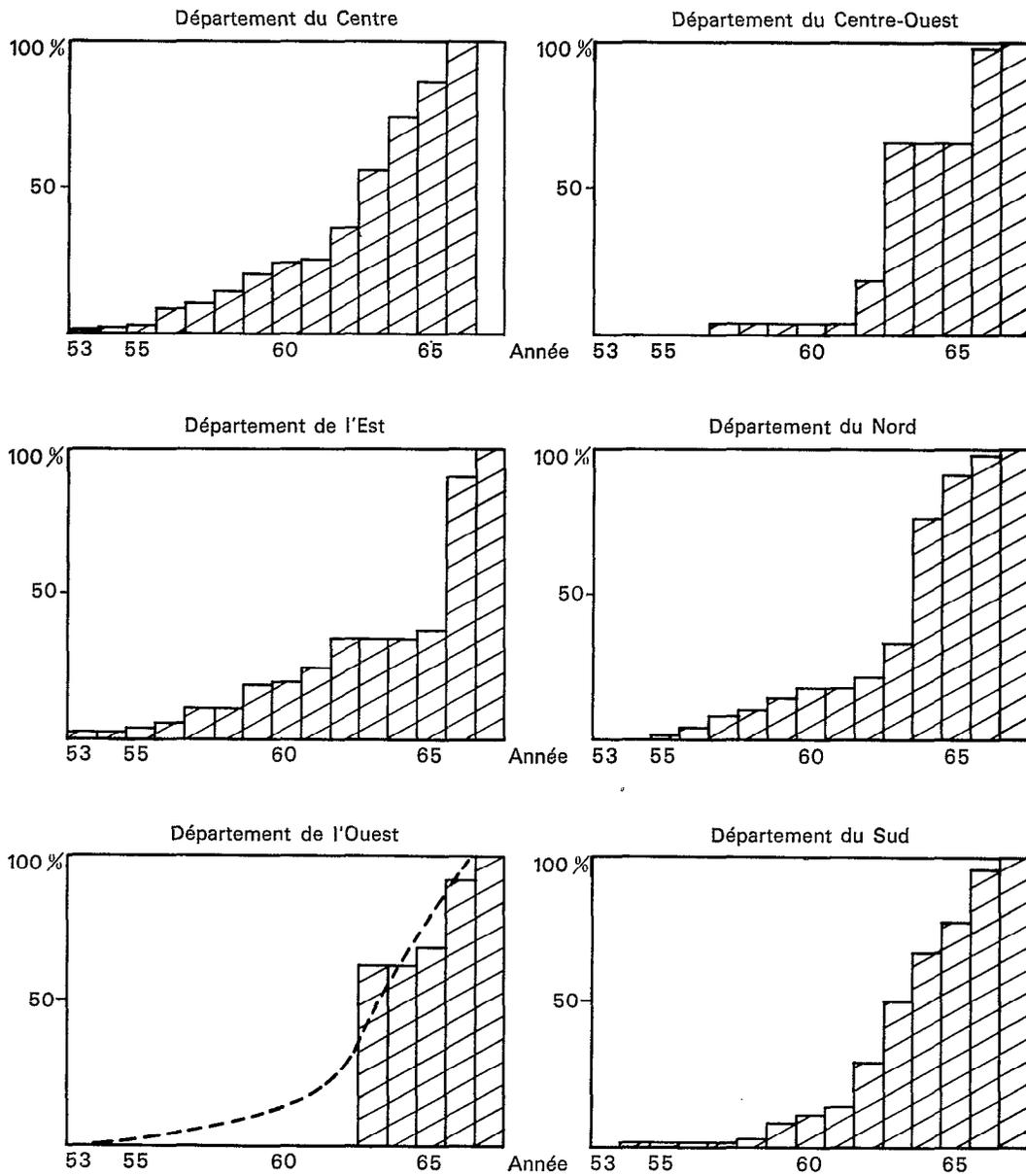


Fig. 4.

2,5 % par an de 1959 à 1964 — 3 % par an de 1954 à 1958

Département du Centre : sous-préfectures d'Arrah, Bocanda, Bongouanou, Daoukro, Mbahiakro, Mbatto, Ouellé, Prikro.

Département de l'Est : sous-préfectures d'Abengourou, Agnibilékrou, Bondoukou, Tanda et le canton Bini (sous préfecture de Bini-Barabo).

Département du Sud : sous-préfectures d'Aboisso, Adiaké, Adzopé, Alépé, Agboville et Ayamé.

Coefficients d'actualisation :	1964 : 102,5	1958 : 119,4
	1963 : 105,0	1957 : 122,9
	1962 : 107,6	1956 : 126,6
	1961 : 110,3	1955 : 130,4
	1960 : 113,1	1954 : 134,3
	1959 : 115,9	

2,2 % par an de 1964 à 1965 — 2 % par an avant 1964

Département du Centre : sous-préfectures de Béoumi, Botro, Bouaké, Brobo, Diabo, Didiévi, Dimbokro, Kouassi Kouassikro, Tiébissou, Toumodi, Sakassou, Yamoussoukro.

Coefficients d'actualisation :	1964 : 102,2	1956 : 119,7
	1963 : 104,2	1955 : 122,0
	1962 : 106,3	1954 : 124,5
	1961 : 108,4	1953 : 127,0
	1960 : 110,6	1952 : 129,5
	1959 : 112,8	1951 : 132,1
	1958 : 115,0	1950 : 134,7
	1957 : 117,3	

2,2 % par an

Département du Centre-Ouest : les 10 sous-préfectures.

Département du Centre : les sous-préfectures de Bouaflé, Gouitafla, Sinfra, Zuénoula.

Département du Sud : les sous-préfectures de Divo, Grand-Lahou, Guitri, Jacqueville, Lakota, Tiassalé, Sassandra, Fresco.

Coefficients d'actualisation :	1964 : 102,2	1959 : 113,9
	1963 : 104,4	1958 : 116,4
	1962 : 106,7	1957 : 118,9
	1961 : 109,0	1956 : 121,5
	1960 : 111,4	1955 : 124,2

1,7 % par an

Département du Nord : les 27 sous-préfectures.

Département du Centre : sous-préfectures de Katiola, Niakaramandougou, Dabakala

Coefficients d'actualisation :	1964 : 101,7	1959 : 110,6
	1963 : 103,4	1958 : 112,4
	1962 : 105,1	1957 : 114,3
	1961 : 106,9	1956 : 116,3
	1960 : 108,7	1955 : 118,3

1,6 % par an

Département de l'Ouest : les 14 sous-préfectures.

Département du Sud : sous-préfectures de Grabo, Grand-Béréby, Tabou.

Coefficients d'actualisation :	1964 : 101,6
	1963 : 103,2
	1962 : 104,8
	1961 : 106,5
	1960 : 108,2

1,5 % par an

Département de l'Est : sous-préfectures de Bouna, Nassian, Téhini et le canton Barrabo (sous-préfecture de Bini-Barrabo).

Coefficients d'actualisation :	1964 : 101,5	1957 : 112,6
	1963 : 103,0	1956 : 114,2
	1962 : 104,5	1955 : 116,0
	1961 : 106,1	1954 : 117,7
	1960 : 107,7	1953 : 119,5
	1959 : 109,3	1952 : 121,7
	1958 : 110,9	

Deux séries de chiffres rapportés à 1965 sont obtenues : l'une à partir des recensements administratifs, l'autre à partir des résultats de la 1^{re} campagne d'éradication de la variole. Le choix définitif se porte, pour chaque sous-préfecture, soit sur l'un des chiffres, soit sur leur moyenne. Dans quelques cas, le chiffre retenu a été celui de la 2^e campagne d'éradication.

Dans les 2/3 des circonscriptions, l'écart séparant les deux données principales est minime : il ne dépasse pas 5 %. Cette cohérence semble garantir une évaluation très proche de la réalité. Ailleurs, des écarts plus importants révèlent la faiblesse d'au moins un des deux comptages. Les indications que nous avons pu recueillir sur la qualité de l'une ou l'autre source, ont alors guidé notre choix. Nous avons tenu compte :

— des jugements portés par les exécutants eux-mêmes sur la valeur des résultats : une sous-estimation ou une surestimation nous a été souvent signalée.

— de la distorsion amenée dans les recensements de telle région par un afflux ou un départ de migrants mal enregistré.

— de la date des opérations de recensement. Les résultats homogènes et récents ont été toujours préférés.

Dans quelques rares cas une des sources a fait défaut.

Les cas particuliers présentés par certaines sous-préfectures seront analysés dans le prochain chapitre.

Comme nous l'avons déjà signalé, les recensements administratifs et les comptages « variole » de la population des villes sont médiocres.

La définition de la population à prendre en compte n'étant pas la même dans les deux cas, les résultats sont difficilement comparables. Ils ne peuvent nous servir à évaluer la population urbaine. De plus, pour un certain nombre d'agglomérations, le recensement administratif est incomplet ou même inexistant.

Des chiffres plus valables existent pour un petit nombre de villes.

En 1962, a été menée par la SEDES une enquête générale sur les villes de Man, Daloa, Gagnoa, ainsi que l'étude socio-économique de Bouaké. Une étude similaire a été conduite par la SEMA de 1963 à 1966 sur Abidjan. La capitale avait été, une première fois, recensée par l'INSEE en 1955. Plus récemment, d'autres centres urbains : Anyama, Dabou, Grand-Bassam, Toulépleu, ont été étudiés par divers organismes ou chercheurs ⁽¹⁾.

Mais tous ces chiffres de qualité ne sont pas utilisables. En effet, le taux de croissance retenu pour chaque région s'applique avant tout à la population rurale. Il n'est pas possible d'en user pour la population urbaine.

Pour les villes, en effet, aucun élément, dans les enquêtes régionales ou les différentes études auxquelles elles ont donné lieu, ne nous permet d'en déterminer les rythmes successifs de croissance. Il était dès lors hasardeux d'essayer d'obtenir l'évaluation de leur population au moyen de taux de croissance.

(1) La liste de ces travaux figure dans la bibliographie.

Aussi avons-nous procédé tout différemment.

Les informations recueillies sur place, en rendant possible la critique des différentes sources, ont permis le choix d'un chiffre de population pour chaque ville. Ces estimations ont été établies avec l'aide des spécialistes s'intéressant au problème : économistes, démographes, sociologues...

Il s'est avéré, au cours des tournées, que les distorsions apportées par la population flottante apparaissaient autour de 4 000 habitants. Ce chiffre a été retenu comme le seuil au-delà duquel l'utilisation des taux de croissance n'était plus souhaitable.

III. LES RÉSULTATS (1)

Le département du Sud

Les différents taux de croissance utilisés divisent le département en quatre zones.

— A l'extrême ouest, les sous-préfectures de Grand-Béréby, Grabo et Tabou ont été rattachées au département de l'ouest et le même taux de 1,6 % leur a été appliqué. Les évaluations étant très proches, une moyenne a été retenue.

— Autour d'Abidjan, la population des 5 sous-préfectures les plus proches (cf. fig. 4) s'accroît de l'afflux des ruraux attirés par la capitale. Un taux de croissance de 3 % a été retenu et l'évaluation la plus forte choisie.

— A l'est, 7 sous-préfectures ont été étudiées dans l'Enquête du Sud-Est. Le chiffre de population à retenir a été choisi en se référant aux résultats de l'enquête (cf. tableau II). Il s'agit des évaluations les plus fortes sauf pour la sous-préfecture d'Alépé, où l'écart est négligeable, et les sous-préfectures d'Agboville et Aboisso.

— Les circonscriptions restantes ont été étudiées par l'Enquête de Daloa-Gagnoa non encore publiée. Le taux de croissance de 2,2 % nous a été fourni par le rapport de synthèse (2). La plupart de ces sous-préfectures sont situées en forêt. Si les planteurs immigrés ne sont pas encore très nombreux, leur présence mérite d'être prise en compte. Les évaluations les plus fortes ont été retenues.

Une moyenne a été choisie pour les sous-préfectures de Jacquville et de Divo. La première, isolée par la lagune au bord de la mer, perd une partie de ses habitants au profit d'Abidjan, la seconde n'est souvent qu'une étape vers la capitale ou vers les forêts plus au sud.

Le département du Centre Ouest

La grande majorité des recensements administratifs sont de date récente (1962-1966). Le faible étalement du graphique de distribution est un gage de qualité : 50 % de la population environ a été recensé en 1963 et 75 % entre 1963 et 1966.

Les écarts observés entre les recensements administratifs et les comptages « variole » sont faibles. Dans la majorité des sous-préfectures, les arrivées de planteurs migrants ne sont pas pour l'instant très importantes.

Seules les sous-préfectures d'Issia, Soubré et Buyo, dans le sud-ouest du département, voient leur population s'accroître notablement. Dans la sous-préfecture d'Oumé aux marges du « V » Baoulé, le mouvement d'arrivée, déjà ancien, semble s'être très ralenti.

Aussi, la qualité homogène du recensement administratif et des comptages « variole », les faibles écarts observés, nous ont conduit à adopter une moyenne entre les deux données.

(1) Les nombreux tableaux présentant, au niveau des plus petites unités (anciens cantons ou communes) les chiffres des recensements et dénombrements de référence, les estimations retenues pour 1965, et leur ventilation entre villes et campagnes, n'ont pu trouver place à la fin de cet article. Le tableau V (*in fine*) récapitule ces données par département. (N.D.L.R.).

(2) op. cit.

Taux de croissance par régions

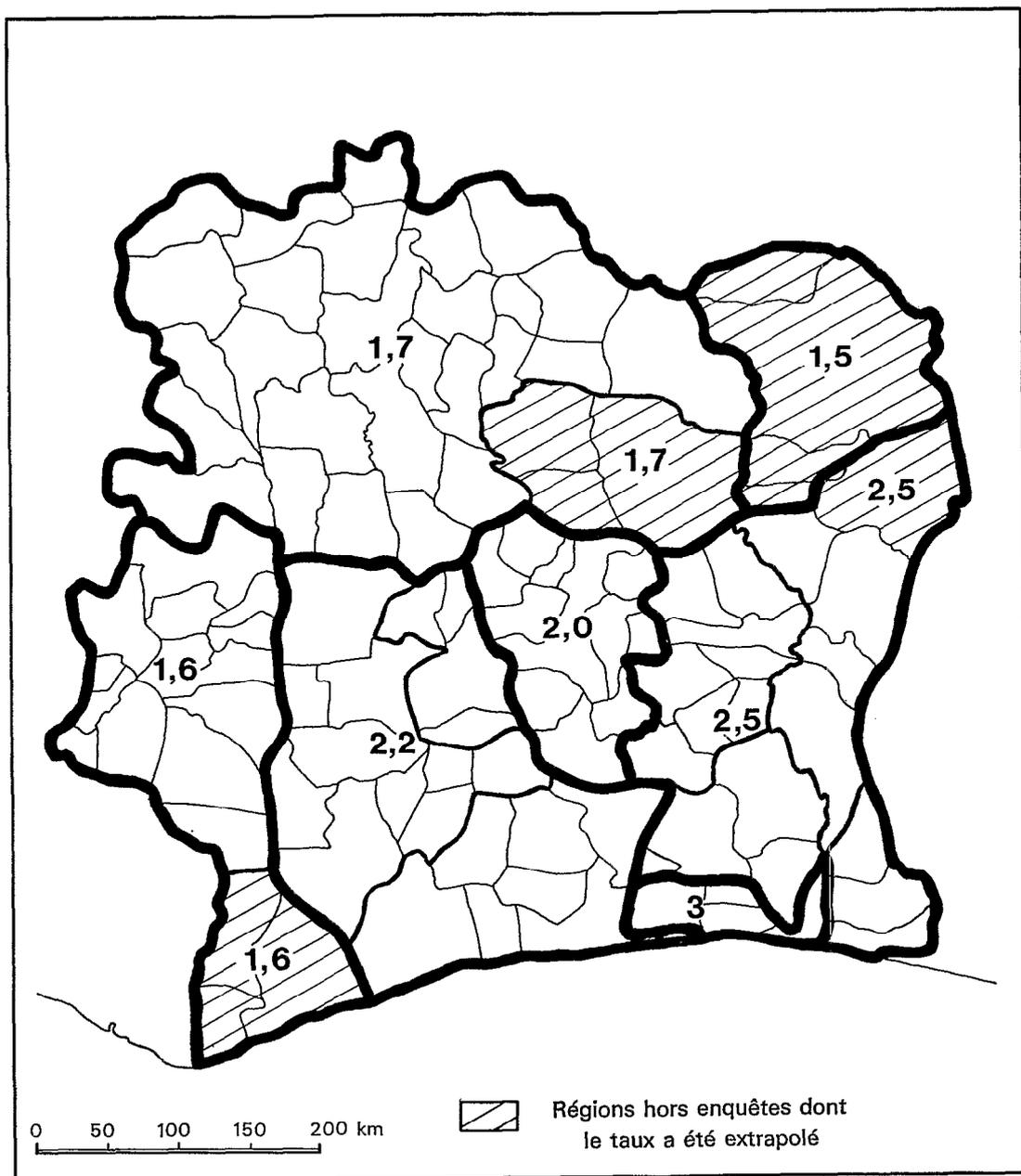


Fig. 5.

Le département du Nord

Les enquêtes d'Odienné et de Korhogo se sont partagé l'étude du département. C'est à partir de leurs résultats qu'a été défini le taux de croissance de 1,7 % par an et qu'ont été choisies les évaluations à retenir par sous-préfecture.

Dans la zone d'étude de l'enquête d'Odienné en pays malinké, les « résultats provisoires », seuls publiés actuellement, ne nous ont pas donné de bases précises pour justifier nos choix. Aussi, entre une action antivariolique qui n'a pas touché toute la population et un recensement administratif qui ne décompte pas les absents une moyenne a été prudemment retenue. Deux exceptions cependant :

— La sous-préfecture de Séguélon, où le canton Noholou est sujet à une forte émigration. L'évaluation la plus faible s'imposait.

— La sous-préfecture de Tengréla : les relations économiques étroites avec le Mali (route vers Bamako et marché frontière) semblent avoir fixé la population en ralentissant un mouvement d'émigration partout ailleurs important.

Dans la zone étudiée par la SEDES autour de Korhogo, nous avons utilisé les chiffres-références fournis par les résultats de l'enquête démographique. Ceci nous a conduit à adopter l'évaluation la plus forte pour les sous-préfectures couvertes par l'enquête, à l'exception de Dikodougou. Pour deux sous-préfectures, Napiéolédougou et Sinématiali, seuls existaient les résultats des comptages « variole ».

Le département du Centre

Les différents taux de croissance utilisés divisent le département en quatre régions.

— Au nord, les trois sous-préfectures de Katiola, Niakaramandougou et Dabakala ont été rattachées au département du Nord. Le peu de renseignements que nous possédons sur cette région, tenue hors des enquêtes, nous a fait adopter une moyenne entre les évaluations.

— A l'ouest du Bandama, les sous-préfectures de Gouitafla, Zuénoula, Bouaflé et Sinfra ont été étudiées par l'enquête Daloa-Gagnoa.

Pour les sous-préfectures de Gouitafla et Zuénoula, toutes deux en savane, a été choisie une moyenne. Dans le cas de Gouitafla, le résultat « variole 65 » est assez proche de la moyenne pour avoir été retenu. Dans les deux autres circonscriptions, Bouaflé, dont une partie est en forêt, et Sinfra, entièrement en forêt, l'évaluation la plus forte a été retenue pour tenir compte d'un apport de migrants Baoulé bien enregistré dans les « cahiers de villages ».

— A l'est du Nzi, les sous-préfectures ont été étudiées par l'enquête de la SEDES. Les taux de croissance caractérisant l'évolution des régions forestières de l'est (3 % puis 2,5 % à partir de 1958) leur ont été appliqués.

L'évaluation la plus forte a été adoptée pour les sous-préfectures où les arrivées sont importantes : Arrah, Daoukro, Ouellé, Prikro.

Pour les sous-préfectures au contact de la forêt et de la savane, comme M'Bahiakro et Bocanda, une moyenne a été retenue entre les données.

Pour les sous-préfectures de Bongouanou et Mbatto, les résultats de l'enquête nous servant de référence, une moyenne a été choisie. Pour Mbatto, le chiffre « variole 65 », proche de la moyenne, a été retenu.

— Au centre, entre Bandama et Nzi, les renseignements fournis par l'enquête de Bouaké qui a couvert la région ont mis en évidence un fort courant de départ dans les sous-préfectures du nord de la zone étudiée. Aussi, une évaluation faible a été choisie pour 7 de ces sous-préfectures : Bécoumi, Brobo, Botro, Diabo, Didiévi, Kouassi-Kouassikro et Sakassou. Cependant, désirant garder une marge de sécurité, nous n'avons pas jugé bon de prendre l'évaluation la plus faible, généralement l'estimation de la « variole 65 ».

Pour Yamoussoukro et Toumodi, la croissance rapide des deux villes a déterminé le choix d'une évaluation forte. Celle de « variole 65 », la plus forte, n'a cependant pas été retenue, car elle semble, pour Yamoussoukro surtout, avoir tenu compte d'une population flottante particulièrement importante à l'époque (lotissement et urbanisation de la ville).

Dans les cantons ruraux de la sous-préfecture de Bouaké, le rayonnement des activités économiques de la ville paraît avoir nettement atténué le mouvement d'émigration intense général dans le reste de la zone.

Enfin, les sous-préfectures de Dimbokro et de Tiébissou forment une région mixte où les arrivées compensent les départs. Pour Dimbokro la moyenne a été retenue. Pour Tiébissou, l'évaluation la plus forte a été prise pour le canton en forêt, la plus faible pour le canton en savane.

Le département de l'Est

Deux domaines écologiques, la savane et la forêt, se partagent le département.

— La forêt, domaine des plantations de café et de cacao, a vu très tôt affluer de nombreux migrants. Aussi les taux de croissance qui tentent de rendre l'évolution des régions de forêt de l'est (3 % de 1954 à 1958, 2,5 % de 1958 à 1965) ont été appliqués aux sous-préfectures d'Abengourou et d'Agnibilékrou. L'évaluation « variole », notant mieux la population *de fait*, est la plus forte : elle a été retenue.

— Pour les sous-préfectures en savane (Bouna, Nassian, Téhini), une moyenne a été prudemment choisie entre les données qui, de l'avis des exécutants, ont été difficiles à établir. Nous nous trouvons, en effet, en présence d'un peuplement de faible densité. La dispersion des habitants dans les « soukhalla », un réseau routier embryonnaire, le lent mouvement de descente des Lobis vers le sud, rendent le repérage de la population très délicat.

— Les sous-préfectures de Bini-Barrabo, Bondoukou et Tanda forment une région de transition entre les deux domaines.

Les deux cantons de la sous-préfecture de Bini-Barrabo sont situés, l'un en forêt, l'autre en savane. Aussi ont-ils été traités différemment dans les opérations d'actualisation : le canton Barrabo avec le taux de croissance des régions de savane du nord-est (1,5 %), le canton Bini avec celui des régions de forêt (2,5 %).

Les sous-préfectures de Bondoukou et Tanda, régions d'accueil pour les populations Lobi et Koulango, ont été assimilées aux circonscriptions d'émigration en forêt.

L'évaluation la plus forte, l'estimation « variole », a été choisie pour Bondoukou. Pour Tanda, le recensement administratif étant récent (1966), a été préféré, bien qu'inférieur à l'évaluation « variole ».

Le département de l'Ouest

Comme le graphique de distribution en fait foi, les recensements administratifs sont de date récente. La totalité de la population a été recensée depuis 1963. Cette même année a vu recenser 63 % de la population. Cette présomption de qualité se confirme lorsque nous comparons les résultats des recensements administratifs aux évaluations « variole ». En effet :

— les résultats administratifs de date plus récente sont, actualisés, toujours supérieurs à ceux de la campagne antivariolique ;

— les écarts qui séparent les deux séries de résultats sont généralement faibles.

D'autre part, les informations recueillies au cours des tournées dans le département viennent renforcer, quatre ans après, les renseignements statistiques de l'enquête du B.D.P.A. : les mouvements affectant la population apparaissent toujours être de faible amplitude. S'il existe un courant d'exode vers Abidjan, il est compensé par l'immigration des Malinké du nord. Cet exode rural est encore tempéré par l'éloignement de la capitale. Man, par son poids démographique et économique, fixe, le temps d'une étape, les ruraux sur la route de la Basse-Côte.

L'absence de grands mouvements migratoires, la concordance des résultats, nous ont amené à considérer que la population *de droit* devait peu différer de la population *de fait*.

Nous avons donc choisi, pour toutes les sous-préfectures, les recensements administratifs, plus récents.

Une seule exception : la sous-préfecture de Danané.

Les cantons Blossé et Lollé n'ont pas fait l'objet d'un recensement administratif exhaustif. Dans ces deux cantons, les résultats de la campagne antivariolique ont été retenus dans l'une et l'autre estimation. Les chiffres obtenus sont très proches. Puisque l'estimation à partir des recensements administratifs a été complétée par des résultats « variole », nous avons retenu les données « variole », seule source homogène.

Dans la seule sous-préfecture de Zouan Hounien, les résultats « variole » sont supérieurs aux résultats administratifs. L'écart de 2,8 %, est tel qu'il est apparu inutile de modifier la règle choisie.

V. — ESTIMATION EN 1965 DE LA POPULATION PAR DÉPARTEMENT

Départements	Dénombrements « variole » actualisés	Recensements administratifs actualisés	Chiffres retenus (1)	Population rurale	Population urbaine	Chiffres de référence (2)
Sud.....	713 573(2)	712 672(3)	1 075 000	554 200	520 800	1 000 000
Centre-Ouest	357 377	372 176	365 000	292 000	73 000	340 000
Nord	721 068	769 372	758 000	682 500	75 500	810 000
Centre	1 090 492	1 188 543	1 132 000	943 200	188 800	1 130 000
Est	284 554	283 078	286 000	248 500	37 500	260 000
Ouest	452 349	493 726	494 000	437 500	56 500	460 000
Total	3 619 413	3 819 567	4 110 000	3 157 900	952 100	4 000 000

Les écarts qui apparaissent au niveau des départements entre les chiffres retenus par la présente étude et les chiffres de référence du rapport de synthèse sont essentiellement dus à une différence de définition.

Le démographe a choisi de chiffrer la population *de droit* (tous les résidents et seulement les résidents). Pour notre part, seule la population *de fait* (tous les présents et seulement les présents) nous intéressait.

Le solde positif des départements du Sud, du Centre-Ouest, de l'Est et de l'Ouest, toutes régions d'immigration, le solde négatif du département du Nord ainsi que le léger excédent que présente l'effectif total (4 110 000 contre 4 000 000) s'expliquent ainsi par ce changement de point de vue.

Octobre 1967

(1) Se reporter à la ventilation de ces chiffres par sous-préfectures, page 80.

(2) Rapport de synthèse - op. cit. cf. tableau III.

(3) Non compris Abidjan.

INDICATION DES SOURCES

- Enquête démographique 1957-1958.
Ministère des Affaires Economiques et Financières, République de Côte d'Ivoire et INSEE Service de Coopération.
- Etude démographique et agricole 1958, 1^{er} secteur, Côte d'Ivoire.
Ministère des Finances des Affaires Economiques et du Plan et INSEE Service de Coopération.
- Répertoire des villages de la Côte d'Ivoire - Décembre 1955. Territoire de la Côte d'Ivoire - Service de la Statistique Générale et de la Mécanographie.
Tome 1. — classement par circonscription administrative.
Tome 2. — classement alphabétique.
- Répertoire des localités de la Côte d'Ivoire. Octobre 1965.
Ministère de la Santé Publique - Institut d'Hygiène, Ministère des Finances des Affaires Economiques et du Plan, Direction de la Statistique.
- Côte d'Ivoire 1965 - Population. Etudes Régionales 1962-1965, Synthèse - juillet 1967. L. ROUSSEL, Ministère du Plan.

* *

Enquêtes régionales

- Région de Bouaké :
Tome 1. — Le peuplement.
Document 1 : Inventaire des villages de la zone Baoulé.
Document 3 : Eléments pour une monographie du centre semi-urbain de Toumodi.
Document 9 : Quelques aspects de la vie sociale.
Ministère du Plan, Direction des Etudes de Développement 1962-1963.
- Région de Korhogo :
Tome 1. — Démographie.
Tome 2. — Sociologie.
SEDES, Société d'Etudes pour le Développement Economique et Social 1962-1963.
- Région de Man :
Tome 1. — Le peuplement.
BDPA, Bureau pour le Développement de la Production Agricole 1962-1963.
- Région du Sud-Est :
Tome 1. — Démographie.
Tome 2. — Sociologie.
SEDES 1963-1964.
- Région de Daloa :
UNITER, 1963-1964.
- Région d'Odienné :
IDET-CEGOS, 1963.

* *

- Recensement Abidjan 1955. Ministère des Finances des Affaires Economiques et du Plan et INSEE, Service de Coopération.
- Recensement démographique de Bouaké 1958. Même référence.
- Recensement des centres urbains 1958. Même référence.

- Recensement de la Commune de Grand-Bassam 1963, Ecole de Statistique de la République de Côte d'Ivoire.
- Recensement de la Ville de Dabou 1966. Même référence.
- Etude socio-économique sur la ville de Bouaké, 2 tomes.
SEDES, 1962.
- Villes de Côte d'Ivoire, Man, Daloa, Gagnoa - 2 tomes.
SEDES, 1962.
- Le Littoral Alladian, Etude socio-économique.
SEDES, 1962.
- Abidjan :
 - Etude socio-économique de la zone urbaine d'Abidjan.
 - Rapport 3 : Etat de la population 1963.
 - Rapport 3 bis : Etat de la population 1964.
 - Rapport 6 : Structure et transformations des groupements domestiques d'Abidjan.
 - Rapport 8 : Perspectives.
 - SEMA, Société d'Economie et de Mathématique Appliquées 1963-1966.
- Zone urbaine d'Abidjan 1966.
CEGI, Compagnie d'Etudes Economiques et de Gestion industrielle.
- Région de Dabou :
 - Etude d'aménagement de la région de Dabou.
 - CEGI, 1965.
- Monographie du centre semi-urbain d'Anyama. M. Vernière, O.R.S.T.O.M., Centre d'Adiopodoumé 1966.
- Toulépleu. Etude socio-économique d'un centre semi-urbain de l'Ouest-Ivoirien. Alfred SCHWARTZ, O.R.S.T.O.M., Centre d'Adiopodoumé 1966.